fonds stratégiques et Initiatives

Pulsion numérique : volet 2

### Résultats

* Des groupes et organismes artistiques variés disposent de ressources et d'occasions pour acquérir de nouvelles compétences, connaissances et capacités d'innovation.
* Des groupes et organismes artistiques variés s'adaptent à des façons nouvelles et innovantes de travailler.
* Des groupes et organismes artistiques variés tirent profit de la pensée stratégique et de la technologie numérique pour transformer leurs opérations et développer des modèles d'affaires innovants.

Le renforcement des capacités numériques de groupes et d'organismes artistiques qui servent des communautés autochtones, du Nord, sous-représentées et marginalisées est soutenu.

### Aperçu

**Pulsion numérique** est une initiative à court terme visant à aider les groupes, les collectifs et les organismes artistiques canadiens à renforcer leurs capacités numériques et à transformer leur modèle d’affaires et leurs opérations.

Une approche numérique peut transformer votre fonctionnement et vous offrir des occasions de réaliser ce qui suit :

* approfondir votre relation avec votre public, attirer de nouveaux publics et percer dans de nouveaux marchés;
* recueillir et analyser des données pour mieux comprendre votre public et vos retombées;
* améliorer des domaines d'activité spécifiques grâce à la technologie numérique afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité;
* générer de nouvelles sources de revenus;
* collaborer et créer des liens avec d'autres;
* établir de nouveaux partenariats et réseaux pour améliorer vos capacités numériques;

transformer votre modèle d'affaires pour assurer votre viabilité à long terme.

Pulsion numérique soutient le renforcement des capacités numériques des groupes et organismes artistiques canadiens. Cette initiative offre 2 volets.

[Le volet 1](https://conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/pulsion-numerique#volet1) offre du soutien pour :

* mesurer l'état de préparation de votre groupe ou de votre organisme face au numérique (par exemple, évaluation de la maturité numérique);
* cerner les lacunes et les occasions liées au numérique pour votre groupe ou votre organisme (par exemple, évaluation des besoins numériques, évaluation de la sécurité numérique, audit technique);
* créer un plan pour tirer profit des occasions liées au numérique (par exemple, plan stratégique numérique, plan de découvrabilité, refonte du modèle d'affaires);
* créer un plan pour accroître l'accessibilité publique numérique de votre groupe ou de votre organisme et de votre travail (par exemple, examen de l'accessibilité numérique, plan de conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus web [WCAG]);
* améliorer les compétences numériques de votre personnel (par exemple, ateliers, formation);

réaliser de la recherche ou entreprendre une planification pour la création et la gouvernance de ressources numériques partagées (par exemple, consultation, conception de modèles d'affaires, plan de gouvernance).

Le volet 2 offre du soutien pour :

* mettre en œuvre les recommandations découlant d'une évaluation, d'un examen ou d'un plan numérique conçu pour transformer vos opérations et améliorer les capacités numériques de votre groupe ou de votre organisme;

mettre en place et élaborer des ressources numériques partagées qui profitent à plus d'un groupe ou d'un organisme.

Pour être admissible au volet 2, vous devez fournir une copie d’une évaluation, d’un examen ou d’un plan numérique complété faisant état de recommandations pour transformer vos opérations et accroître vos capacités numériques. Ce document doit avoir été réalisé avec le soutien d’une expertise externe appropriée. Si vous n’avez pas d’évaluation, d’examen ou de plan numérique complété, songez plutôt à présenter une demande dans le cadre du [volet 1](https://conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/pulsion-numerique#volet1).

**Les lignes directrices suivantes s’appliquent au volet 2.**

Si vous êtes le candidat principal d’un groupe ou d’un collectif, vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire?_ga=2.236776385.1320288621.1625495534-1399710214.1615412330), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera à produire votre demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous identifiez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;

un artiste des Premières Nations, des Inuit ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

### Type de subvention – [projet](https://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s)** – En tout temps avant la date de début de votre projet

**Montant de la subvention**

* Jusqu’à 50 000 $ pour les projets qui profitent à un seul groupe ou organisme

Jusqu’à 100 000 $ pour les projets collaboratifs qui profitent à plusieurs groupes ou organismes

**Annonce des résultats** – Habituellement dans un délai de 4 mois à compter de la date de la demande

### Limites pour les demandes

* Vous pouvez recevoir un maximum d'une (1) subvention pour ce volet au profit de votre propre groupe ou organisme. Vous pouvez recevoir 1 subvention additionnelle pour un projet différent qui profite à plusieurs groupes ou organismes.
* Vous pouvez soumettre 2 demandes par année pour ce volet (du 1er janvier au 31 décembre). Toutefois, vous pouvez soumettre une nouvelle demande seulement après avoir reçu les résultats pour votre demande précédente.

Cette subvention ne compte pas dans le nombre de subventions de projet nécessaires pour obtenir une subvention de base ou composite du Conseil des arts.

### Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) avant de soumettre une demande. Veuillez noter que la validation du profil peut prendre jusqu'à 15 jours ouvrables.

### Candidats – Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette initiative sont :

* les groupes et collectifs artistiques;
* les organismes artistiques;

les groupes, collectifs, ainsi que les organismes des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base peuvent présenter une demande à cette initiative.

Du financement ciblé sera en place afin d'assurer un soutien équitable pour les candidats qui se sont auto-identifiés dans le portail du Conseil des arts en cochant les cases réservées aux groupes prioritaires identifiés (candidats de diverses cultures, sourds ou handicapés, de langue officielle en situation minoritaire et des communautés autochtones).

### Activités – Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Vous pouvez recevoir du financement pour mettre en œuvre les recommandations découlant d’une évaluation, d’un examen ou d’un plan numérique conçu pour transformer vos opérations et améliorer vos capacités numériques. Les activités admissibles comprennent la mise en œuvre de solutions, de stratégies et d’outils liés à la transformation de vos opérations ou de votre modèle d’affaires. Celles-ci comprennent, sans s’y limiter, les projets qui visent à améliorer :

* la découvrabilité en ligne, le marketing numérique et l’analyse des utilisateurs;
* l’analyse des données et les renseignements opérationnels;
* la collaboration numérique et la productivité de l’équipe;
* la gestion de l’information, y compris l’infonuagique;
* la capacité de création et de production numériques;
* les solutions de commerce électronique et de diffusion numérique;
* l’accessibilité numérique et la conformité aux normes;
* la cybersécurité;

la capacité de mettre en œuvre de nouveaux modèles d’affaires.

Des subventions plus substantielles de 50 000 $ à 100 000 $ sont disponibles pour les projets collaboratifs qui visent à mettre sur pied des ressources partagées profitant à plusieurs groupes ou organismes.

Si vous soumettez une demande de subvention de plus de 50 000 $ pour un projet collaboratif, vous devez démontrer que le projet aura des retombées concrètes au-delà de votre groupe ou organisme et qu’il transformera considérablement les opérations de vos partenaires. Outre les activités énumérées ci-dessus, les activités de mise en œuvre admissibles comprennent, sans s’y limiter :

* les initiatives permettant l’interopérabilité des systèmes et le développement d’une interface de programmation d’applications;
* la mise en œuvre de nouvelles solutions numériques ou de nouveaux modèles d’affaires en réponse à des occasions liées au numérique, notamment le partage de ressources et la gouvernance partagée;
* des activités liées à la personnalisation et au développement de solutions pour les ressources et outils partagés;

la mise en place de réseaux et de communautés de pratique axés sur la collaboration en soutien à la transformation numérique.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande** concernant des activités se déroulant avant la date de début de projet, qui sont financées par un autre programme du Conseil des arts ou qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles.](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles)

### Dépenses – Qu’est-ce qui est admissible?

Jusqu’à 100 % des coûts admissibles

Dépenses liées directement aux activités ci-dessus, notamment :

* les honoraires pour services professionnels versés aux consultants, aux experts et aux fournisseurs de formation externes pour mettre en œuvre les recommandations (les membres actuels du personnel et du conseil d'administration ne peuvent pas fournir ces services);
* les frais de déplacement, d'hébergement et d'indemnités quotidiennes pour les consultants et les experts externes (si une visite sur place est nécessaire pour réaliser le travail);
* les coûts de la formation des employés et les activités de gestion du changement liés à la mise en œuvre du projet;
* le coût d'achat d'équipement et de logiciels non immobilisés (achat de logiciels et d'applications mobiles, etc.);
* les coûts de la recherche, y compris pour l'achat d'ensembles de données, et la mesure des retombées;
* les coûts de l'accessibilité publique;
* une allocation administrative pour les frais d'administration générale (maximum de 5 % des dépenses totales);

le partage des résultats avec l'ensemble de la communauté.

Les dépenses en immobilisations suivantes sont aussi admissibles, mais à l'intérieur de certaines limites :

le coût d'équipement et de logiciels immobilisés jusqu’à concurrence de 20 % du total de la subvention versée.

Si vous amortissez des [dépenses en immobilisation](https://conseildesarts.ca/glossaire/depenses-en-immobilisations?_ga=2.124791626.1320288621.1625495534-1399710214.1615412330) comme les coûts d’équipement et de logiciels, veuillez seulement inclure dans le budget la portion amortie pour la durée du projet. Vous devez inclure, dans la section des notes, une explication claire de votre calcul d’amortissement. Il existe des règles comptables claires pour déterminer s’il est possible d’immobiliser des achats et comment le faire, le cas échéant. Le personnel du Conseil des arts ne peut pas fournir de conseils comptables. Pour en savoir plus, adressez-vous à un comptable.

### Dépenses non admissibles

Les dépenses qui **ne sont pas directement liées** aux activités ci-dessus ne sont pas admissibles, y compris, sans s'y limiter :

* les frais de fonctionnement ou les coûts des activités régulières de l’organisme;
* les coûts liés à une refonte simple des sites web ou à leur mise à jour;
* les salaires des employés permanents;
* la réduction des déficits;
* les coûts de réparations;
* l'achat de meubles ou d’équipement de bureau général;
* les coûts d'installations permanentes;
* les dépenses engagées avant la date de présentation des demandes;

les dépenses pour lesquelles du financement a déjà été accordé par le Conseil des arts.

Bien que votre projet puisse mettre en œuvre de recommandations visant à améliorer votre capacité de création et de production numérique, les coûts liés à la création, à la production ou à la programmation d'œuvres ne sont pas admissibles.

### Évaluation – Comment se prennent les décisions?

Un comité d'évaluation interne ou externe évaluera votre demande à **Pulsion numérique : volet 2** en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande de subvention soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans **chacune des catégories :**

**Pertinence 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* Le projet donne suite aux recommandations découlant d'une évaluation, d'un examen ou d'un plan numérique

Les activités proposées et les choix technologiques sont pertinents et fondés sur les meilleures pratiques numériques en vigueur

**Impact 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Le projet vise des résultats concrets
* Le projet a le potentiel de transformer les opérations du candidat et d'augmenter ses capacités numériques

Le candidat a élaboré un plan pour mesurer les retombées du projet

Le projet améliorera la capacité du candidat à servir des communautés autochtones, du Nord, sous-représentées ou marginalisées

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* L'expertise externe proposée est pertinente et convenable

Un budget raisonnable et un plan de travail réaliste

Si vous voulez être pris en considération pour des mesures stratégiques, dont du financement ciblé pour les groupes prioritaires identifiés (candidats de diverses cultures, sourds ou handicapés, de langue officielle en situation minoritaire et de communautés autochtones), vous devez vous auto-identifier comme faisant partie de l’un de ces groupes dans votre profil de candidat sur le portail.

### Renseignements requis et documentation d’appui – Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Vous devrez fournir des renseignements à propos de :

* votre projet et les résultats escomptés;
* votre échéancier;

votre budget.

Vous devrez aussi inclure :

* une copie de l’évaluation, de l’examen ou du plan numérique qui fournit les recommandations que votre projet met en œuvre;

des lettres confirmant l’engagement de vos partenaires, le cas échéant.

### Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention?_ga=2.195554028.1320288621.1625495534-1399710214.1615412330).

Si votre demande est retenue, votre réponse à la question 1.6 du formulaire de demande (Brève description de l’initiative proposée) sera incluse dans l’annonce publique des résultats que fera le Conseil des arts.

Un rapport final devra être remis dans les 3 mois suivant la fin des activités proposées.

### Coordonnées

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires ou de conseils, écrivez à l’adresse pulsionnumerique@conseildesarts.ca avant de soumettre votre demande.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. Nommez votre demande. \* (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la demande. \* (environ 10 mots)
2. Résumez votre initiative en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ et DATE. \* (environ 25 mots)

Exemple : « Pour mettre à niveau notre cybersécurité en janvier 2022 ».

Le Conseil des arts utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. Date de début \*

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. Date de fin \*
2. Brève description de l’initiative proposée \* (environ 100 mots)

Si votre demande est retenue, votre réponse sera incluse dans l’annonce publique des résultats que fera le Conseil des arts.

1. Quelles sont les principales recommandations ressorties de l’évaluation, de l’examen ou du plan numérique que vous voulez mettre en œuvre dans le cadre de votre projet proposé? \* (environ 250 mots)

Vous serez appelé à téléverser une copie de ce document dans la section des documents requis.

1. Activités proposées : Quels aspects de vos opérations vos recommandations visent-elles à améliorer? \*

Cocher toutes les cases pertinentes :

* Découvrabilité en ligne, marketing numérique et analyse des utilisateurs
* Analyse des données et intelligence d’affaires
* Productivité et collaboration numérique
* Gestion de l’information
* Capacité accrue de création et de production numérique
* Solutions de commerce électronique et de diffusion numérique
* Accessibilité numérique et conformité aux normes
* Cybersécurité
* Mise en œuvre d’un nouveau modèle d’affaires
* Interopérabilité des systèmes et développement d’une interface de programmation d’applications
* Mise en œuvre de solutions, de ressources et d’outils numériques partagés
* Mise en place de réseaux et de communautés de pratique axés sur la collaboration en soutien à la transformation numérique
* Autres activités (décrire ci-dessous)
1. Autres activités (environ 25 mots)

Autres activités (veuillez les décrire)

1. Quelles répercussions ce projet aura-t-il sur votre capacité à relever des défis opérationnels et à tirer profit d’occasions liées au numérique? Comment mesurerez-vous les retombées de ce projet? \* (environ 500 mots)
2. Qui en bénéficiera? \* (environ 100 mots)

Outre votre groupe ou votre organisme, qui bénéficiera de votre projet? Comment votre projet améliorera-t-il votre capacité à servir des communautés autochtones, du Nord, sous-représentées ou marginalisées?

1. Indiquez le nom de tout expert, consultant ou fournisseur de formation externe que vous prévoyez embaucher pour entreprendre ces activités, le cas échéant. (environ 100 mots)
2. Le cas échéant, comment et pourquoi avez-vous sélectionné les experts, consultants ou fournisseurs de formation externes proposés? Si vous n’avez pas encore cette information, comment prévoyez-vous identifier et sélectionner un fournisseur de services approprié? \* (environ 100 mots)
3. Décrivez brièvement votre plan de travail, y compris votre échéancier \* (environ 250 mots)

Indiquez les étapes clés et les échéances qui y sont associées.

1. Groupes ou organismes partenaires, le cas échéant. (environ 100 mots)

Si vous entreprenez un projet collaboratif pour mettre au point des ressources partagées qui profiteront à plusieurs groupes ou organismes, fournissez l’information ci-dessous sur les autres groupes et organismes dont la participation est confirmée. Si votre projet compte plus de 10 groupes ou partenaires, fournissez l’information pour un maximum de 10 groupes ou organismes partenaires clés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du groupe ou de l’organisme | Site web | Municipalité | Code postal |
|  |  |  |  |

1. Si vous entreprenez un projet collaboratif qui profite à plusieurs groupes ou organismes, décrivez comment ce projet aura un impact direct sur eux et transformera leurs opérations. (environ 100 mots)
2. Si vous entreprenez un projet collaboratif qui profite à plusieurs groupes ou organismes, décrivez la structure de gouvernance que vous utiliserez pour le projet afin de garantir une prise de décisions et des mécanismes de communication efficaces parmi les intervenants du projet. (environ 100 mots)
3. Si l’activité que vous proposez touche le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont ou seront observés et traités. (environ 100 mots)
4. Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici. (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

1. Retombées prévues \*

Votre réponse à cette question sera utilisée à des fins de recherche et de mesure. Elle ne sera pas utilisée pour évaluer votre demande.

Quelles sont les principales retombées prévues de votre projet proposé? Cocher toutes les cases pertinentes :

* Atteindre de nouveaux publics et marchés
* Mobiliser le public grâce au numérique
* Améliorer la collecte et l’analyse des données
* Accroître ou diversifier les revenus
* Améliorer l’efficacité interne
* Accroître l’accessibilité de votre contenu numérique
* Améliorer les compétences, les connaissances et les capacités d’innovation internes liées au numérique
* Intégrer des stratégies ou des rôles numériques dans votre cadre opérationnel
* Adopter de nouvelles méthodes de travail innovantes
* Construire de nouveaux partenariats et réseaux
* Renforcer les capacités numériques de communautés autochtones, du Nord, marginalisées ou sous-représentées
* Autres (décrire ci-dessous)
1. Autres retombées prévues (environ 25 mots)

Autres retombées prévues (veuillez décrire)

## BUDGET

1. Complétez le document Budget. \*
2. Montant demandé \*
* Jusqu’à 50 000 $ pour les demandes qui profitent à un seul groupe ou organisme

Jusqu’à 100 000 $ pour les projets collaboratifs qui profitent à plusieurs groupes ou organismes

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. Si votre demande est retenue, il se peut que vous ne receviez pas la totalité du montant demandé. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette initiative.

**$**

## DOCUMENT REQUIS

1. Les candidats doivent soumettre :
* une copie de l'évaluation, de l'examen ou du plan numérique qui fait état des recommandations qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet;
* des lettres confirmant l'engagement des partenaires.